



WALDBËLLEG
COMMUNE DE WALDBILLIG

AVIS AU PUBLIC

En vertu de l'article 24, § 1 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public qu'une demande a été introduite à l'Administration de la gestion de l'eau par T. Palm International Luxembourg S.A., en vue du renouvellement de l'autorisation EAU/AUT/17/0642 concernant la réalisation des infrastructures d'assainissement de la résidence « A Kochen » à Christnach.

Waldbillig, le 9 octobre 2019

Pour le Collège échevinal,

La bourgmestre,



La secrétaire,